

Les allocations familiales ont un berceau

WALLONIE L'agence pour les compétences « Famille et Santé » voit le jour

- ▶ Le décret instaurant le nouvel organisme public sera adopté ce mercredi. La Wallonie est dans les temps.
- ▶ Des dossiers fondamentaux y seront traités, dont le nouveau modèle pour les allocations familiales.

Le parlement de Wallonie adoptera ce mercredi le décret qui crée l'Agence de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles, en d'autres termes le nouveau pararégional rassemblant toutes les compétences « Santé ». Certaines figuraient de longue date dans l'escarcelle régionale (l'intégration des personnes handicapées), d'autres y aboutissent dans la foulée de la Réforme de l'Etat, on songe notamment aux allocations familiales dont cet organisme sera le berceau.

Ce nouvel outil sera ce que les Wallons en feront. Il peut devenir le socle d'une forme d'émancipation dans des matières jusqu'alors gérées par le fédéral sur l'ensemble du territoire belge mais aussi un bras armé dans des secteurs qui se posent comme autant de défis aux décideurs régionaux : infrastructures hospitalières, vieillissement de la population, solidarité entre gé-

érations et politique familiale par exemple.

« Notre régime d'allocations familiales est appelé à se moderniser »

MAXIME PREVOT

Le gouvernement a longuement préparé le terrain en prenant deux décisions importantes : la gestion paritaire des matières avec les partenaires sociaux et la réforme de la fonction consultative. « Nous avons profité de cette mise en place pour revoir les circuits de décision, pour rendre transparentes et publiques les motivations de décisions relatives aux agréments », explique Maxime Prévot (CDH), le ministre de la Santé pour lequel ces nouveaux modes de gestion sont « une avancée majeure dans la clarification des rôles et des responsabilités de chacun ».

Et sur le fond ? La nouvelle agence wallonne sera le réceptacle de réformes importantes. On songe aux nouvelles règles d'agrément des maisons de repos : Maxime Prévot a largement fait état de sa volonté d'associer plus largement les opérateurs privés, dans des formules originales de partenariat, afin de rencontrer les défis du vieillissement. Sans oublier le maintien des aînés à domicile puisque la réflexion sur la création d'une « assurance autonomie » obligatoire est en cours et devrait être coulée dans un décret dès 2016.

Mais les premiers pas de ce

nouvel organisme d'intérêt public (OIP) seront suivis prioritairement à travers le prisme de la réforme des allocations familiales, dont les règles d'attribution et les montants peuvent désormais être fixés par la Région. Le ministre de la Santé élargit le propos à l'ensemble des politiques familiales : « Le futur OIP exercera la plénitude des compétences régionalisées dans ce domaine. C'est l'occasion de réfléchir à la meilleure prise en

compte de la situation des familles monoparentales. Elles restent confrontées à trop d'éléments discriminants ou handicapants. Le droit wallon doit absolument se moderniser. »

Mais bien sûr, « pour beaucoup de familles wallonnes, la question du régime des allocations familiales sera le gros morceau », reconnaît Maxime Prévot. Et pour les finances régionales aussi, d'ailleurs : en 2016,

la Wallonie versera 2,13 milliards d'euros sous forme d'allocations familiales, primes de naissance et primes d'adoption, en faveur de 900.000 enfants. Le modèle et donc les montants vont-ils évoluer ? « Notre régime est appelé à se moderniser », s'engage le ministre qui évoque l'évolution des ménages, les réalités économiques (le premier enfant coûte plus cher) et l'égalité de traitement entre enfants, histoire d'intégrer ici aussi la recomposition des familles.

Les résultats d'une étude sur ces questions sont attendus pour l'été 2016. Le débat politique suivra. Avec des contingences : le budget disponible et l'obligation de passer par une phase intermédiaire mêlant les deux régimes. Un « phasing out » qui devrait durer 25 ans, le temps d'une génération. ■

ERIC DEFFET

LA SUITE

Quel petit nom ?

Comment s'appellera le mammoth ? Jusqu'à présent, on parle souvent de « nouvel OIP » pour « organisme d'intérêt public », en référence au Forem ou au TEC par exemple. Mais l'expression n'en dit pas assez long. Du coup, les documents officiels font état de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles. Mais qui peut mémoriser un intitulé pareil ? Un modèle réduit a donc vu le jour, pour les intimes : « l'Agence », mais c'est déjà le petit nom de la CIA, les services secrets américains. Donc, le cabinet Prévot a demandé à une agence spécialisée de trouver le patronyme du nouveau bidule. Un truc facile à retenir avec logo et tout le toutim. La décision est imminente. On l'attend avec impatience...

E.D.

portrait L'Organisme vaut plus de quatre milliards d'euros

C'est, assurent ses promoteurs, un tournant majeur dans la gestion des mécanismes de protection sociale de notre pays. Santé, assurance maladie et allocations familiales seront bientôt mitonnées, partiellement ou totalement à la sauce wallonne. Pour gérer l'affaire il fallait bien un bon gros OIP (organisme d'intérêt public), une « agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles » dont le budget pèse 4,4 milliards d'euros. Décryptage.

1 L'agence. Toutes proportions gardées, le nouvel OIP sera à la Wallonie ce que l'Inami est à la sécurité sociale fédérale. L'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles gèrera, dès le 1^{er} janvier prochain, les ma-

tières santé, bien-être, accompagnement des personnes âgées, handicap et allocations familiales. Toutes faisaient partie des compétences wallonnes ou ont été transférées lors de la dernière réforme de l'Etat.

2 Personnel-localisation. Ce nouvel organisme sera basé à Charleroi. A terme, il sera géré par 800 fonctionnaires mais dans un premier temps ce sont 400 personnes qui vont s'atteler à sa mise en place. Elles viennent de l'Awiph (Agence wallonne pour intégration des personnes handicapées), du Service public de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Service public fédéral Sécurité sociale, de la caisse d'allocations familiales Famifed... Tout ce petit monde sera bientôt logé dans l'ancien hôtel de police de Charleroi.

3 La branche allocations familiales. Avec un budget de 2,13 milliards d'euros, les allocations familiales sont assurément « le » gros morceau de ce transfert. Le régime actuel devrait se poursuivre durant une période transitoire de maximum trois ans mais un nouveau modèle intégrant les évolutions sociétales (familles monoparentales par exemple) verra le jour dans l'intervalle (lire ci-dessus).

4 La branche aînés et santé. Cette partie du nouvel OIP va instaurer un « Plan wallon nutrition santé ». « Il s'agit, dit Maxime Prévot, ministre de la Santé, d'impulser une politique de prévention à moyen et long terme, tout en sachant qu'on n'en récoltera les fruits visibles que d'ici 15 ou 20 ans ». Le même secteur est égale-

ment chargé d'organiser la première ligne de soins dans laquelle le généraliste occupe une place prépondérante. Il ne gèrera ni la garde, ni les prestations mais aura toute latitude pour encourager l'installation de médecins et autres prestataires dans les zones en pénurie. Toute latitude aussi pour organiser les soins aux malades chroniques. Autre gros morceau : un plan de développement des maisons de repos. Dans sa note de politique générale pour 2016, Maxime Prévot rappelle sa volonté de chercher de nouvelles collaborations avec les secteurs associatifs et privés. En-

fin, l'OIP devra financer un plan de constructions hospitalières.

5 La branche services aux personnes. Outre l'évolution de l'hébergement, l'OIP sera chargé de développer le secteur des aides ménagères sociales, des aides familiales et des gardes malades pour lequel la demande devrait croître de manière exponentielle. Chargé aussi de l'accompagnement et de l'hébergement éventuel des personnes handicapées.

6 Assurance autonomie. Le gouvernement wallon va rendre obligatoire une « assurance autonomie » basée sur les principes de solidarité de la sécurité sociale (tout le monde paie, on n'en bénéficie qu'en cas de besoin). Pratiquement, chaque adulte sera invité, via sa mutuelle, à payer une cotisation destinée à financer les coûts engendrés par la perte d'autonomie liée au handicap ou à l'âge. Sachant que la Wallonie espère lever 100 millions par ce système, on peut estimer la cotisation à 50 euros par an et par adulte. ■

ERIC BURGRAFF